

FACTEURS SOCIAUX DE L'EVOLUTION DES PAYSAGES (2003)

Positions et propositions

Six pistes d'intervention

Dans cette partie, on a tenté de comprendre les grandes évolutions des paysages à partir des témoignages et des analyses des acteurs du département. Six grands thèmes sont ressortis comme des champs de réflexion, de questionnement et finalement d'action pour pouvoir guider l'évolution des paysages, et agir contre les trois principaux problèmes de paysages dans le département (voir partie précédente). Les réponses aux questions posées dans chacun de ces thèmes pourront constituer à terme une politique départementale des paysages.

1. LA PRESSION FONCIERE

Logiquement, l'évolution des paysages renvoie aux affectations du sol et aux vocations qui lui sont allouées pour accueillir telle ou telle activité. La transformation d'une terre à vocation agricole en un lotissement périurbain, ou sa lente évolution vers la friche ou la forêt, correspondent à des changements de la structure foncière du territoire, qui détermine en grande partie le paysage.

Or dans les Alpes de Haute Provence, le constat général fait par les acteurs locaux est que l'espace ne manque pas. Les changements d'affectation des sols se font le plus souvent en situation d'abondance du sol. La seule contrainte objective qui limite de manière réhibitoire la disponibilité du sol, au-delà du relief parfois escarpé, est la contrainte du risque naturel. Ainsi plusieurs communes possèdent des Plans de Prévention des Risques (PPR), pour les inondations principalement, qui gèlent effectivement des terrains pour la construction ou certaines activités. En dehors de cette contrainte, les collectivités disposent d'un volume foncier important dont elles déterminent les affectations sous la contrainte des lois d'urbanisme et d'aménagement. Malgré cela, le prix des terrains, notamment à bâtir, a considérablement augmenté depuis trois ans dans le département. Ce phénomène incite les acteurs locaux à voir les signes d'une nouvelle « pression foncière », inconnue jusqu'alors.

La demande de terrain est effectivement importante dans le département et s'exprime dans différentes catégories. Dans le domaine des résidences principales, le département connaît une croissance démographique liée à l'influence urbaine et à l'attractivité de la Vallée de la Durance. Sa vocation d'axe de communication, confortée par la présence de l'autoroute A51 a encouragé l'installation d'activités industrielles dans la vallée. Même peu nombreux, ces projets ont un impact très fort sur la démographie locale. Une usine chimique attire en effet un personnel qualifié, essentiellement extérieur au département, et qui doit se loger dans des délais très courts. Cet afflux de population dont le pouvoir d'achat est potentiellement élevé entraîne une série d'activités dans son sillage. Dans le même temps, le différentiel des prix s'accroissant avec la métropole Aix-Marseille, de nombreux actifs travaillant en ville ont choisi d'établir leur résidence principale dans les Alpes de Haute Provence, où ils pouvaient obtenir un terrain comparable au tiers du prix aixois. Ce phénomène a pu s'étendre jusqu'à Sisteron grâce à l'autoroute. Cet afflux démographique se distingue des vagues précédentes, à savoir les néoruraux des années 70, les retraités de toutes origines, et les non-actifs bénéficiant de prestations sociales venus chercher une qualité de vie à moindre coût. Cet afflux touche en premier lieu les communes du Val de Durance, et Digne. Les villes du département deviennent à leur tour des pôles d'attraction, et la demande de résidences principales s'étend vers les communes périurbaines, puis s'estompe en remontant les vallées (Jabron, Duyes) : « *Avant, la pression, c'était des gens d'ici qui étaient partis à Marseille, et qui voulaient revenir. Aujourd'hui, ce sont les cadres aixois qui s'installent. En plus, il y a l'impact du TGV* ».

Concernant les résidences secondaires, l'attrait du département ne s'est pas démenti. Tous les secteurs du département attirent les urbains de la région ou du Nord de l'Europe, principalement Belges, Suisses et Hollandais. La demande est centrée sur le bâti ancien, de préférence agricole (fermes isolées), et s'oriente de plus en plus vers les maisons de village. Plusieurs élus reconnaissent ainsi que c'est grâce aux résidents secondaires que les centres anciens ont pu être en partie rénovés. Seule exception à la règle, les stations de ski et de tourisme du Nord Est du département connaissent un taux extrêmement élevé de résidences secondaires dans du bâti semi-récent. Certains secteurs de moyenne montagne voient ainsi leur population quadrupler en saison touristique, et plusieurs hameaux devenir effectivement déserts le reste de l'année.

Enfin, l'agriculture continue de susciter une très forte demande foncière. En effet, la concentration du secteur agricole et l'augmentation de la taille des exploitations n'a pas cessé. Sur certaines communes toujours agricoles, on ne compte plus que deux ou trois exploitations, qui mobilisent l'ensemble du foncier agricole privé. La réforme de la Politique Agricole Commune a encouragé cet agrandissement en affectant une prime à la surface cultivée ou en herbe. La maîtrise foncière est dès lors une ressource stratégique pour les agriculteurs. Dans le cadre des Contrats Territoriaux d'Exploitation, ce besoin de sécurité foncière est encore plus crucial puisque la signature d'un tel contrat suppose une sécurisation foncière sur au moins cinq années. Or la plupart des baux agricoles sont traditionnellement oraux, et donc fragiles en cas de changement de propriétaire du terrain loué. Dès lors, pour éviter la cessation de culture ou la fermeture d'un parcours, l'acquisition reste la solution la plus sûre pour l'exploitant.

L'ensemble de ces demandes foncières, qui semblent toujours croissantes, donne l'impression d'un manque de terre disponible sur le département, alors même que l'espace semble abondant et les paysages sont généralement ouverts. Cette pression supposée serait en fait rendue possible par des mécanismes de retenue foncière, qui bloquent une ressource pourtant disponible. Tout d'abord, c'est l'attachement particulier que vouent les propriétaires du département à leurs biens, même sans valeur : « *Ici, les gens tiennent à leur terre et à leurs murs, plus qu'ailleurs* » ; « *Les espaces privés : ce sont des vieux locaux qui ne vendent pas* ». Ensuite, ce sont les terres agricoles qui semblent se rassembler toujours entre les mêmes mains : « *Les exploitations grandissent pour déclarer des hectares, qui ne sont pas entretenus. Il y aurait de la place ici pour installer de nouveaux agriculteurs, mais les familles se gardent la terre* », déclare un élu ; « *C'est un cercle vicieux : on s'agrandit toujours. Celui qui n'avance pas recule, je n'aime pas ça* », reconnaît un éleveur.

D'autres blocages sont également liés aux résidences secondaires, et plus généralement à l'ensemble des nouveaux arrivants venus chercher une certaine tranquillité. Très vigilants sur le devenir de l'espace, ils sont attentifs à l'évolution foncière. Même s'ils ne sont pas grands propriétaires, ils s'opposent facilement à toute activité qui altérerait leur cadre de vie. Plusieurs élus se plaignent de ce réflexe « frileux » : « *C'est l'avantage et les désavantages des néoruraux : ils ne veulent plus de voisins ni de touristes ; ils oublient qu'ils l'étaient* » ; « *Les gens qui cherchent un terrain, deviennent ensuite aussi frileux que les paysans. Ils prennent goût à la tranquillité, et ils oublient les conditions de la survie. Ils acquièrent un sentiment de propriété abstraite* ». Les militants associatifs l'analysent ainsi : « *Il y a les retraités de toute l'Europe. Ils sont propriétaires fonciers, défenseurs du patrimoine. Ils entrent dans les Conseils municipaux. (...) La nouvelle municipalité, ce sont les néoruraux. Ils sont contents d'avoir viré les paysans* » : « *Ce sont des populations nouvelles, auxquelles j'appartiens. Mais c'est différent, car ils viennent pour la beauté du paysage. C'est embêtant mais pas dramatique : ça verrouille le paysage, car les gens bougeront pour leur environnement* ».

Dernier facteur de blocage, la propriété forestière privée est majoritaire dans le département, et surtout dispersée entre un nombre important de propriétaires. Ce morcellement et les stratégies distinctes que poursuit chaque propriétaire (production, loisir, esthétique ou simple abandon), font de la forêt privée un grand domaine foncier qui semble échapper aux acteurs locaux.

De ce tableau très noir, on pourrait déduire que les conflits fonciers doivent être permanents dans le département des Alpes de Haute Provence. Pourtant les mutations foncières et les changements de vocation des sols sont rapides, de l'avis de toutes les personnes interrogées. En effet, la hausse des prix encourage les mutations plus qu'elle ne les freine.

D'une part, la Vallée de la Durance, qui connaît la plus forte demande en résidence principale, est en même temps en situation de crise agricole. Les exploitations de vergers, déjà de grande taille, ne trouvent pas d'acheteurs, compte tenu des difficultés de la filière arboricole, et sont difficilement transmissibles. Dès lors, ce sont des terres rapidement disponibles pour l'urbanisation. De la même manière dans certaines communes des Préalpes qui attirent une nouvelle population urbaine : « *Les enfants sont partis : aucun enfant ne veut travailler la terre. Il y a des endroits qu'on voulait laisser en agricole, mais les propriétaires ne le veulent pas* ». C'est notamment la présence d'un bâti ancien, même délabré, qui « charge » le prix d'une terre agricole : « *Les prix : où cela va s'arrêter ? On est complètement ahuris ! Il n'y a plus de corrélation entre le potentiel agricole et le prix de vente* », s'effraie un technicien agricole ; « *L'accès à la propriété pour les agriculteurs, c'est très difficile. Personne n'y peut rien. Un vieil agriculteur touche quatre fois plus en vendant à des étrangers* », constate un agriculteur.

Cette conversion des terres agricoles est donc peu freinée par les concurrences foncières. Elle est même encouragée dans les communes limitrophes des pôles urbains, par des taux de taxation très réduits, en comparaison avec la commune centre. Ainsi, tous les bassins urbains du département ont vu apparaître des communes « dortoirs », qui attirent à elles une part plus importante de l'accroissement démographique, tout en maintenant les équipements collectifs à la charge de la commune centre. Ce phénomène de péri-urbanisation, en zone anciennement rurale, a permis une dispersion de l'urbain sur des espaces plus vastes, et évité sans doute que l'augmentation des prix ne se fasse sentir plus tôt. La mise à disposition de ces ressources foncières correspond à un choix de la collectivité, dont se félicite un professionnel de l'immobilier : « *Sur l'urbanisation, les communes sont assez raisonnables. Elles débloquent du terrain à bâtir progressivement. Assez pour qu'il n'y ait pas de flambée des prix* ». Autrement dit, ce sont les collectivités territoriales qui libèrent les ressources foncières en fonction de la demande exprimée sur le marché immobilier. La propriété foncière étant reconnue inviolable, les élus sont encouragés à mettre à disposition les terrains comme le souhaitent les actuels et futurs propriétaires fonciers. Dans une situation d'abondance foncière telle que nous l'avons décrite au départ, il est en effet possible d'accommoder l'ensemble des demandes, surtout lorsque localement, les intérêts des vendeurs et des acheteurs potentiels convergent objectivement (vallée de la Durance, communes périurbaines).

Cependant, la prise en compte des paysages amène nécessairement une donnée complémentaire dans ces accommodements. Elle incite en effet à considérer l'espace comme une ressource finie et les aménagements comme des mesures irréversibles à moyen et souvent long terme. Or le marché immobilier peut s'adapter à la rareté de l'espace, mais il n'est pas capable de l'anticiper. Ce sont donc les collectivités qui sont investies de ce rôle d'économe de l'espace, garant d'un regard à long terme sur la disponibilité des biens communs. Plusieurs acteurs leur font le reproche de ne pas assumer ce rôle : un homme de lettres estime ainsi que « *les maires ont le tort de se fier aux choses qu'ils voient. Ils ne voient pas l'avenir. Les collectivités se mordent les doigts des décisions d'il y a 20 ans, car c'est irréversible* », tandis qu'un architecte constate : « *Le problème ici, c'est qu'il y a beaucoup d'espace, et il n'y a pas de prise en compte de la qualité des paysages. C'est très rarement le souci des élus* ». Si les outils d'intervention publique dans le domaine agricole, principalement la SAFER, s'avèrent incapables de maintenir durablement les vocations foncières des terres agricoles mises en vente, les collectivités vont pouvoir bénéficier prochainement de l'appui d'un Etablissement public foncier régional pour leurs acquisitions. Cependant, c'est dans le domaine de la planification urbaine que les élus sont les plus sollicités en tant que gestionnaires d'espaces à long terme.

2. LA PLANIFICATION URBAINE

Tout d'abord, il se dégage des entretiens avec les élus du département qu'ils ont bien une politique urbaine, à l'inverse de ce que pensent leurs détracteurs, qui les accusent souvent de « faire n'importe quoi ». Cette politique urbaine est cohérente et l'on retrouve ses principaux traits caractéristiques à l'échelle du département.

En premier lieu, tous les élus se situent dans une perspective de développement et d'extension urbaine. Car ce qu'il faut rechercher à tout prix, c'est l'augmentation de la population : « *Mon objectif à la fin du mandat, c'est d'avoir 1000 habitants. Si le PLU est accepté c'est possible. Il faudrait même franchir la barre, car ça doublerait les dotations. Vivre à 1000 c'est mieux que vivre à 500* ». L'exode rural et la longue période de recul démographique ne sont pas pour rien dans l'affirmation de cet objectif prioritaire. Pour la plupart des maires, confrontés au vieillissement de la population, le maintien et l'augmentation du nombre d'habitants passe par l'existence d'une école : « *Tout le monde veut du monde. Dans la vallée, on veut garder nos jeunes et nos écoles, avoir des couples et des gosses. C'est la base de toute l'activité d'un village* ». L'école est le premier service public, et même dans une commune attractive, c'est un argument déterminant pour l'installation des nouveaux arrivants : « *Moi, je bénéficie de la Vallée de la Durance. Je vendrais tous les terrains sans problème, mais on me demande : y a-t-il une école ?* ».

Pour concrétiser cette ambition, plusieurs élus ont recours à la création de logements sociaux, gérés directement par la commune, ou par le biais de l'office départemental. En amenant une population permanente, parmi laquelle il favorise les familles avec de jeunes enfants, le maire justifie la création ou le maintien de l'école. Il peut également maintenir un équilibre démographique, vis à vis des retraités et des résidents secondaires, qui peuvent devenir des concurrents politiques. De la même manière dans les stations de ski, les maires sont confrontés à la nécessité de rentabiliser le patrimoine bâti en s'assurant qu'il soit loué régulièrement, et qu'il ne devienne pas une simple résidence secondaire occupée quelques jours par an. A la recherche de ces « lits banalisés », les élus sont plus intéressés par des centres de vacances par exemple. Dans le même esprit, l'installation d'une activité sur une commune est très recherchée, mais ce ne sont que les communes proches de la Durance qui peuvent en profiter. A l'écart de cet axe et confronté à l'omniprésence des résidences secondaires, le maire d'une commune des Préalpes ne désespère pas : « *Le rebond aura lieu dans 15 ans environ, avec un nouvel afflux de population* ».

La rénovation du bâti ancien, notamment dans le centre villageois est un enjeu potentiel pour attirer une nouvelle population. Mais dans ce domaine, les élus ont des attitudes plus diverses. Certains y voient justement l'opportunité d'y créer du logement social, mais plus généralement c'est l'attentisme qui domine : « *Nous sommes « village et cité de caractère », avec le Comité départemental du tourisme. Mais c'est le privé qui s'occupe de la rénovation des bâtis. Nous, on contacte l'Architecte des Bâtiments de France* ». La plupart des élus attendent des nouveaux arrivants qu'ils restaurent le bâti le plus délabré : « *Le bâti actuel se vend beaucoup, avant qu'il y ait un effet sur la construction. Ça va purger le problème du bâti ancien, qui a été fermé pendant pas mal d'années* ». L'intervention publique se limite alors, dans les meilleurs des cas, aux opérations de rénovation des façades financées par le Conseil Général. En d'autres termes, les cœurs de village ne constituent pas, aux yeux des élus, un volant de bâti disponible pour accueillir une population nouvelle, malgré les signes que ce type de logement séduit de plus en plus les urbains.

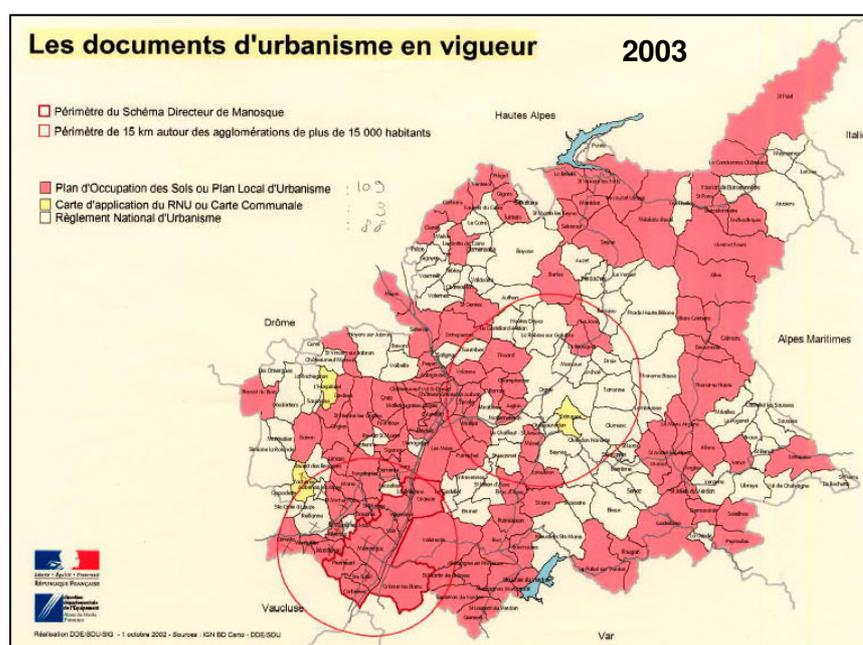
C'est donc vers la construction de nouveaux logements que la plupart des efforts sont tournés pour assurer l'accueil des arrivants. L'extension urbaine est cependant soumise à certaines contraintes pour la collectivité qui détermine les espaces qu'elle lui consacre. D'abord la contrainte de disponibilité foncière, mais celle-ci est très faible dans la plupart des communes, exceptées lorsqu'elles sont soumises à des risques naturels importants. La deuxième contrainte est technique et financière : l'ouverture à la construction suppose que la commune assure le fonctionnement des réseaux urbains pour les nouveaux logements. L'adduction d'eau et l'assainissement peuvent représenter des coûts importants, et empêchent effectivement les nouvelles installations dans les lieux les plus isolés. En revanche, dans le cadre d'extensions urbaines, les avantages liés aux nouveaux arrivants attendus dépassent la plupart du temps les coûts pour la collectivité. Pour les élus, c'est le plus souvent un « risque qu'il faut prendre ».

La dernière contrainte à l'ouverture d'espaces à l'urbanisation est réglementaire et concerne les espaces protégés au titre des codes de l'urbanisme et de l'environnement. Mais sur ce point les élus acceptent difficilement de se voir imposer des limitations à leurs visions d'aménageurs : « *Il faut plus de souplesse dans la capacité des communes à juger de leur extension, pour pouvoir exister demain. On nous met des jalons encore trop importants. On nous impose des zones vertes... mais il n'y a que ça sur la commune ! Les gens de terrain sont capables de réfléchir à l'avenir. On ne veut rien saccager, on veut se donner les moyens de prospérer* ». Un autre élu rappelle que « *ça paraît simple vu d'en haut, quand on regarde une carte, il faut construire là et pas ailleurs. Mais sur le terrain pour le maire c'est beaucoup plus compliqué* ».

En fait, la contrainte réglementaire renvoie à l'équilibre des pouvoirs dans l'aménagement de l'espace et les élus revendiquent une position à la fois de pouvoir et d'impuissance : « *Il y a une forte demande de logements, car les prix sont très chers dans la Vallée. Je n'ose pas dire que ça se fait de façon un peu anarchique, mais enfin... On fait attention. Mais si quelqu'un fait une pizzeria, je ne vais pas lui dire : fais-la ici plutôt que là. Si c'est dans les cadres... On essaie de distendre un peu toutes les contraintes imposées, qui sont imposées par des gens qui ne savent pas ce que c'est. Quand on me dit que je suis en zone inondable, alors qu'il n'y a pas d'eau... Ils font des calculs savants. C'est pas comme ça qu'on fait du développement* ». En d'autres termes, les élus revendiquent d'être les mieux placés pour décider des vocations des espaces, tout en reconnaissant qu'ils ont des difficultés à imposer ces décisions aux acteurs économiques : « *On ne peut pas s'opposer à une construction. Quand on s'y est opposé, on a été déféré au tribunal administratif et la mairie a perdu* », reconnaît le maire d'une commune qui ne dispose pas encore de document d'urbanisme.

La contradiction se creuse ainsi chez les élus entre la revendication d'une plus grande autonomie de décision, et la crainte de devoir assumer des décisions qui, selon eux, leur sont dictées par les acteurs locaux. Entre « laissez nous faire » et « c'est pas de notre faute », les élus ont de grandes difficultés à définir des horizons à la planification urbaine : « *Quand on veut développer sa commune, on fait du coup par coup, avec ce qu'on a* ». Lorsque c'est le cas, alors le document d'urbanisme prend tout son sens, et l'on peut discuter de ses orientations pratiques : « *Il y a un phénomène d'explosion de la construction. Il y a trois ans, on avait 50 demandes par an ; en 2001, j'en ai traité 120. On voudrait revenir à trois ou quatre constructions par an, pour que la population ne dépasse pas 700 habitants* ».

Les documents d'urbanisme à la disposition des élus leur permettent de peser effectivement sur la construction et les formes d'extension urbaine. Une majorité de communes sont couvertes par ces documents d'urbanisme, essentiellement les Plans d'Occupation des Sols (POS), en cours de transformation en Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), et les cartes communales. Les communes qui n'ont pas fait cette démarche sont soumises au Règlement National d'Urbanisme appliqué directement par les services de l'Etat. Les communes dans ce dernier cas sont généralement les moins peuplées, principalement situées dans les Préalpes (cf. carte).



Les documents d'urbanisme déterminent les deux principaux caractères de l'urbanisation : sa répartition et sa densité. Concernant la répartition, les communes des Alpes de Haute Provence présentent généralement un noyau villageois dense et ancien, et sur le reste du territoire des constructions pavillonnaires, parfois en lotissements. La première question fondamentale est celle de la continuité entre ces bâtis. Cette question se pose d'abord autour du centre ancien : « *Il faut repousser les urbanisations un peu plus loin, ces cochonneries et remettre des oliviers autour des villages* », estime un technicien intercommunal. Cherchant des espaces de respiration, le maire peut alors protéger en premier lieu la silhouette du village perché et faire en sorte qu'elle soit vue de loin, sans que le tableau ne soit « dérangé » par des constructions contemporaines. A l'inverse, plus on s'éloigne du centre ancien pour y réaliser des nouvelles constructions, plus on risque le mitage : chaque construction, si elle n'est pas en continuité avec l'existant, aura un potentiel d'impact très fort sur le paysage agricole ou naturel environnant. Or la discontinuité est encouragée par certaines pratiques d'urbanisme, comme le souligne le technicien d'une autre structure intercommunale : « *Il y a un problème de fonctionnement, qui génère une consommation d'espace trop importante dans les communes. Les urbanistes appliquent un ratio consistant à multiplier par trois la surface nécessaire à l'urbanisation : pour faire 50 logements, il faut en prévoir 150, parce qu'il existe une rétention foncière contre laquelle on ne peut rien. Ça fait des espaces vides au milieu des maisons. Après on dit qu'on va densifier, mais en fait on ouvre une autre zone* ».

Ce dernier constat amène à la question de la densité urbaine. Le modèle architectural dominant est le pavillon construit au milieu de sa parcelle, qui donne au tissu urbain son aspect discontinu, et du fait des ratios appliqués, laisse longtemps des espaces vides entre les terrains construits. Dans les Plans d'occupation des sols (POS), les communes pouvaient imposer une taille minimum des parcelles donnant la possibilité de construire ensuite en fonction d'un coefficient d'occupation du sol (COS). En augmentant la surface minimum imposée dans chaque zone urbaine, le conseil municipal attirait une population réputée plus aisée et s'assurait des revenus fiscaux plus élevés par habitant. Cette forme de pavillonnaire, très consommateur d'espace, s'est imposé comme un modèle pour l'urbanisation. Cependant, la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU), en supprimant la surface minimum de parcelle, vient contrecarrer cette hégémonie, et encourage les élus à densifier le tissu urbain, comme le déplore ce professionnel de l'immobilier : « *Les gens qui participent à l'urbanisation sont assez honnêtes. Leur philosophie est de faire de la périphérie lente, sans faire de mitage. Mais il y a une contrainte : la loi SRU renforce la densité et c'est désagréable pour nous. A une époque on pouvait construire sur des terrains de 400 ou 500 mètres carrés, puis on a agrandi la taille des parcelles. Mais maintenant on revient à une densification réglementaire* ». Dans le département, la densification peut effectivement apparaître comme superflue puisque l'espace ne manque pas, mais en réalité elle incite les collectivités à mieux réfléchir l'organisation et le fonctionnement de l'espace, au-delà de sa « consommation ».

Cette réflexion doit porter sur les questions de paysage et inclure plus directement leur prise en compte dans la réalisation de tous les PLU, afin d'établir des stratégies claires au niveau communal. Mais elle porte également sur les formes architecturales les plus adaptées à cette prise en compte. Ainsi, plusieurs acteurs suggèrent que le département propose aux élus des types architecturaux adaptables aux contextes locaux, utilisant de préférence les matériaux traditionnels. Ces formes architecturales devraient permettre la densification du tissu existant, tout en assurant la qualité des nouvelles extensions urbaines. Enfin, elles devraient satisfaire la demande de logement des urbains venus habiter le département et qui choisissent le pavillon « provençal » parce qu'ils n'ont souvent pas d'alternative.

Si la planification urbaine peut intégrer de tels outils, elle butte encore sur les moyens des collectivités pour mener la réflexion sur leurs territoires. La plupart des petites communes ne disposent pas des techniciens formés à la planification urbaine. L'effort de formation doit donc se porter vers ceux qui aujourd'hui font cette planification : les élus, les architectes et les urbanistes, ainsi que les structures intercommunales d'appui aux collectivités. Cependant les élus admettent très difficilement avoir besoin d'une telle formation. Au cœur de la décision depuis de longues années, ils n'ont pas de leçons à recevoir... En fait, la réflexion sur l'avenir d'un territoire qu'amène nécessairement l'analyse paysagère, est une opportunité rare pour l' élu d'affirmer clairement son pouvoir dans la définition de cet avenir. En contre partie, il se doit de faire valoir ces décisions auprès des habitants, et d'assumer sa capacité à dire non, ou à modifier un nouveau projet en fonction de ces décisions : « *Tout dépend des élus locaux et de leur capacité à résister. D'où ma crainte vis à vis de la loi SRU qui donne plus de responsabilités aux élus ; ils ont la liberté mais en ont-ils les moyens ?* » s'inquiète un chargé de mission.

Mais au-delà d'une formation, c'est également d'un appui technique qu'ont besoin les collectivités. La création d'un Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement dans le département, est particulièrement urgente pour donner une cohérence à la politique départementale, tout en fixant des repères techniques, et en fournissant un appui adapté aux élus locaux. Dès lors qu'une telle structure sera en place, les communes pourront assumer pleinement la gestion de leurs territoires, et les moins peuplées devenir responsables de leur avenir en établissant enfin les documents d'urbanisme dont elles manquent.

3. LE PATRIMOINE

Une politique des paysages doit inclure un axe concernant le patrimoine, dont les éléments marquent l'espace. Dans les Alpes de Haute Provence, il existe une grande diversité, pour ne pas dire une disparité du patrimoine rural. A l'Ouest, on remarque surtout les silhouettes villageoises, l'habitat groupé formant des ensembles emblématiques, tandis qu'à l'Est, ce sont les chapelles isolées, et les hameaux ruraux. Le patrimoine bâti dans son ensemble attire depuis longtemps l'attention des acteurs locaux.

Concernant le bâti agricole isolé, il a le premier fait l'objet de rénovation par les nouveaux habitants, retraités ou en résidence secondaire. Dans de nombreux cas, cette rénovation s'est faite à la fois selon le goût des propriétaires, et les canons actuels des professions de la construction. Un auteur le déplore ainsi : « *Pour la rénovation du bâti, le maçon serait déshonoré si les autres voyaient un travail non conforme à la profession. Ils veulent toujours blanchir la pierre... Les matériaux d'aujourd'hui ne vieillissent pas, ils deviennent sales et laids, mais ils ne vieillissent pas* ». Dans certains cas, le changement d'usage de la maison peut entraîner des conséquences sur le milieu, comme c'est le cas dans le Mercantour : « *On a un gros souci sur la réhabilitation de cabanes isolées en résidences secondaires. Il y a un risque de pression importante* ». La végétalisation excessive, la fermeture par des haies entourant un bâtiment agricole auparavant ouvert sur les champs, ces éléments de rénovation ont dénaturé une partie du patrimoine bâti agricole.

Dans le même temps, les villages anciens n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière. Comme on l'a vu, les collectivités n'ont pas initié la reconquête du bâti ancien dans les villages, laissant ce soin à d'éventuels acheteurs. Fermées par la carence de propriétaires ou le désintérêt des familles, les maisons de village sont souvent aujourd'hui dans un état médiocre. La rénovation des façades financée par les collectivités, permet au propriétaire privé de ne payer qu'une part des travaux de ravalement. Aujourd'hui plus attractifs, les centres anciens ne sont pas encore redevenus des centralités urbaines ou rurales, comme s'en plaint un habitant récent : « *On bloque l'évolution du centre ancien, et on pousse les gens dehors. On pousse à la destruction de la ville. Pourtant il y a beaucoup de gens qui vont venir, et qui souhaitent être en centre ville. Qui veulent une vie de quartier, aller au café. C'est une demande dont les élus n'ont pas conscience, mais que l'on voit venir* ». Plusieurs communes ont engagé des démarches de ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager), qui consistent notamment à contraindre plus fortement les aménagements dans les centres anciens.

Enfin, concernant le petit patrimoine isolé, les chapelles sont rénovées parfois à l'initiative d'associations locales. En fait, c'est toute la politique de protection du patrimoine dans le département qui est largement initiée par les associations, parmi lesquelles Alpes de Lumière fait figure de pionnière. Cherchant à maintenir et transmettre les savoir-faire, ces structures font un travail de sensibilisation des propriétaires, et se placent parfois en prestataires des collectivités locales. Leur travail a été reconnu par les autres acteurs du patrimoine, qui forment aujourd'hui ensemble un comité départemental du patrimoine rural, auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.

Cependant le patrimoine paysager comporte bien d'autres éléments que le bâti. En fait, la qualité des paysages implique des usages relativement stables des espaces, et c'est dans ce domaine que le département a connu la renaissance de plusieurs usages anciens, restaurant ainsi un patrimoine social autant que paysager. C'est la restauration des oliveraies qui incarne le mieux cette renaissance : « *Beaucoup d'associations et d'acteurs locaux voulaient travailler sur l'olivier : c'est une entrée qui alimente leur histoire* », raconte l'un des promoteurs de l'olivier. Arbre domestique par excellence, l'olivier a nécessité cette fois la création d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) pour son huile, mais il a surtout créé un lien avec le passé villageois, mis entre parenthèse avec l'exode rural. De plus, le parcellaire très morcelé des oliveraies a rendu leurs restaurations forcément collectives, autour de la création d'une association de producteurs. Si les restaurations sont encore tributaires de la bonne volonté des propriétaires, elles ont déjà marqué l'évolution des paysages.

D'autres usages ou activités sont l'objet d'une certaine nostalgie. C'est d'abord le cas de la culture d'amandiers sur le plateau de Valensole : « *L'amandier est le premier arbre qui fleurit sur le plateau. Mais on a coupé les arbres au fur et à mesure qu'ils mouraient. Il faut inciter les agriculteurs à planter des amandiers en bordure des parcelles. Cependant il y a un problème fiscal, c'est que l'amandier est considéré comme du verger, alors qu'il n'est pas productif. C'est du militantisme pour un agriculteur* ». Derrière l'élément de paysage qui disparaît, c'est en effet l'économie rurale qui a changé.

Restaurer ce patrimoine, c'est tenter de restaurer une activité agricole dans un pays de tradition spéculative où la concurrence est rude. Seule l'intervention publique peut alors pallier au défaut d'intérêt des propriétaires et exploitants pour cette activité.

La même question se pose pour l'ensemble des traces du monde rural du siècle dernier : « *Je le vois à l'envers le paysage : les terrasses sous les arbres. Je vois ce qu'il a été. Je le vois se détruire, il se défait* ». La plupart de ces espaces ont été envahis par la forêt. C'est pourquoi germe chez certains acteurs la volonté d'en préserver un témoignage : « *Il y a encore de grands espaces de moyenne montagne très peu reboisés. C'est possible d'y préserver la Provence du 19^{ème} siècle, la Provence de Giono. C'est là bas qu'il faut mettre le paquet, même si c'est dans un but qui mérite d'être discuté : c'est une préservation artificielle...* », suggère un technicien forestier. La trentaine de villages abandonnés disséminés dans le département, peut sans doute constituer la trame de cette politique de conservation.

Plusieurs acteurs critiquent cette volonté de « momifier » une campagne qui est vouée à disparaître. Cependant, la volonté de patrimonialiser a été dans l'histoire concomitante des moments de destruction rapide des traces du passé. Ainsi l'exode rural, rapidement suivi par un rebond démographique dans une grande partie du département, font craindre pour des espaces et des paysages qui se raréfient. Les acteurs locaux voient de plus une partie de ce patrimoine leur échapper au profit de propriétaires plus riches, venus d'ailleurs, avec leurs propres schémas de pensée et leurs visions de l'espace. Dès lors, la question de la transmission d'une histoire des lieux est posée, alors que l'intervention publique s'est contentée jusqu'à présent de valoriser le potentiel touristique de ce patrimoine.

4. L'ACTIVITE AGRICOLE

Le département connaît deux logiques agricoles radicalement différentes : l'élevage domine à l'Est en montagne et moyenne montagne, et les productions végétales dominent à l'Ouest, sur les plateaux et les plaines, en culture sèche ou irriguée. Cette distinction se constate très nettement dans les paysages, mais elle suppose également deux problématiques totalement différentes quant aux interventions des exploitants dans la gestion de ces paysages.

A l'Ouest, essentiellement sur les collines et plateaux de Haute Provence et dans certaines vallées des Préalpes (Bléone, Duyes), la spécialisation de l'agriculture entraîne des changements rapides dans les types de culture, les exploitants recherchant une rentabilité maximale. Ainsi, la culture de la lavande et du lavandin s'est largement développée depuis le début des années 90, sous l'impulsion d'incitations publiques, mais les cours trop fluctuants font craindre à nouveau un recul de cette culture. De la même manière, le maïs s'est développé sur le plateau de Valensole grâce à l'irrigation, mais cette culture s'est avérée moins rentable à l'hectare que le blé dur, culture sèche, dès lors que la Politique Agricole Commune a subventionné les surfaces cultivées plutôt que les rendements (réforme de 1992) : *« Au sud de Valensole, on a un retour à un élément ancien : les céréales. Au 13^{ème} siècle, on faisait de grandes surfaces de blé, qui passaient par le péage, vers la Provence »,* rappelle un géographe.

Pour anticiper ces changements rapides, les exploitants qui investissent notamment dans la transformation des produits, cherchent à s'organiser en filière. Des quotas ont été mis en place pour le lavandin afin de contrôler le niveau de production. Mais ce processus d'optimisation permanente de la production est source de banalisation pour le paysage : l'abandon d'une culture laisse parfois quelques équipements en ruines dans le paysage, comme les distilleries de lavande ou les casseries d'amandes, mais les aménagements de l'espace disparaissent plus rapidement pour permettre la mise en place des nouvelles conditions d'exploitations. C'est le cas des arbres isolés qui disparaissent en bord des grandes parcelles, comme des plantations d'oliviers en plein champ qui ferment un paysage agricole traditionnellement ouvert. Plusieurs acteurs recommandent alors une intervention directe de la collectivité pour négocier avec le propriétaire exploitant la prise en compte de ces éléments de variété dans le paysage.

La dynamique agricole des pays de montagne et de moyenne montagne est toute autre, imprégnée du sentiment d'un long déclin : *« Dans les communes de montagne, comme Barrême, l'agriculture a presque disparu : il ne reste que l'élevage »*. L'élevage comme dernier rempart contre le sauvage, comme on verra plus loin, c'est la vision d'une agriculture en peau de chagrin, qui correspond au recul démographique de ces zones. Le tourisme d'hiver est venu un temps compléter le revenu agricole, et a encouragé les agriculteurs à la pluriactivité, aujourd'hui contestée : *« L'agriculteur de montagne a des atouts, mais on va lui demander d'avoir une autre activité à côté. S'il ne fait pas autre chose à côté, il ne s'en sortira pas. Pourquoi est-il obligé de faire le double de travail ? On ne le demande à aucune autre couche sociale de la société »* proteste un élu ; *« Un agriculteur a une aire de camping. C'est comme ça, pour vivre il faut commercer ; on ne peut plus seulement vendre ses agneaux décembre »* déplore un éleveur.

L'élevage, principalement ovin, et bovin dans les vallées alpines, est également tributaire des subventions allouées le plus souvent par animal. La « prime à l'herbe », transformée en mesure agro-environnementale, ainsi que l'Indemnité Compensatoire pour Handicap Naturel (ICHN) ont permis de compléter par des primes à l'hectare le revenu agricole. Cependant *« il y a des zones que l'on abandonne car c'est loin, ou parce qu'il n'y a pas de foncier disponible »* souligne un technicien agricole. En fait, le cheptel est stable sur la longue période, mais comme dans les productions végétales, il y a eu concentration de l'activité : moins de propriétaires ont des troupeaux plus importants. Les exploitations en transhumance paraissent les plus stables : en alpage en été, ils disposent de pâturages de demi-saison dans le département également, puis descendent passer l'hiver au bord de la Méditerranée, principalement dans la Crau. Quelques exploitants sédentaires disposent de suffisamment de terres et de parcours pour maintenir le troupeau sur l'exploitation toute l'année. Enfin de nombreux éleveurs du département montent en alpage en été, et exploitent leurs prairies pour le foin dans le même temps.

Ces différents types d'exploitation, liées aux conditions foncières, amènent les éleveurs à privilégier certaines situations et à en abandonner d'autres. Ainsi les alpages les plus accessibles sont très exploités, tandis que d'autres qui nécessitent des transports trop importants pour une ressource moins grande, sont abandonnés.

Dans le même temps, l'enrésinement des parcours et les contraintes parfois imposées par les nouveaux propriétaires ferment de fait certains secteurs aux grands troupeaux : « *Les troupeaux sont gros, ça fait un surpâturage sur les passages obligés. C'est qu'avec 1700 bêtes, on ne passe pas partout dans les broussailles...* ». Enfin, cet élevage ovin déjà fragilisé est confronté depuis peu à l'installation de meutes de loups, provenant du Mercantour. Si les transhumants dont les troupeaux sont toujours gardés en alpage en zone alpine, peuvent se prémunir de certains dégâts, les exploitations de moyenne montagne sont plus vulnérables aux dégâts que le loup causera lorsqu'il s'installera définitivement dans le département.

Dès lors, de nombreux acteurs constatent une situation socio-économique très difficile pour les éleveurs de l'Est du département, allant de pair avec un certain découragement : « *Il y a des gens très pauvres en montagne, les agriculteurs au-dessus de 1000 m. Il n'y a pas de politique agricole en leur faveur* » ; « *L'élevage est pénible, il disparaît. Il faut le faire avec passion, et ils vivent avec des subventions...* » ; « *Il y a 25 ans, les agriculteurs formaient la majorité des conseils municipaux. Mais le secteur est en train de s'éteindre. Ils ont perdu les nerfs et l'énergie. Ils se foutent de la pérennité des exploitations. Ils ne demandent plus, ils sont passifs, très assistés par les techniciens* ». Dans cette situation où les exploitants cherchent à survivre, et envisagent très difficilement la continuité de leurs exploitations, la capacité de l'agriculture à enrayer la fermeture des milieux paraît très compromise.

Pourtant les Contrats Territoriaux d'Exploitation ont cherché à redynamiser ce secteur agricole, en lui confiant notamment une mission de gestion et d'entretien de l'espace par le biais des mesures agro-environnementales. Parmi ces mesures figuraient notamment des opérations de débroussaillage et de fauche, qui devraient permettre de concrétiser un virage dans la profession agricole : le passage d'une logique de production à un rôle d'entretien de l'espace collectif : « *Les CTE sont un virage intéressant : prenez une place incontournable, rémunérés et pas subventionnés. Mais il y a une mutation psychologique à faire : le côté productif a du mal à disparaître* ». Beaucoup d'agriculteurs se sont intéressés à cette mesure, malgré le travail administratif qu'elle représente. Certaines mesures concernant le paysage ont eu des difficultés à s'imposer au niveau départemental, mais les CTE ont notamment permis de prendre en compte l'impact des bâtiments agricoles sur le paysage dans le Parc Naturel Régional du Verdon. La transformation des CTE en Contrats d'Agriculture Durable (CAD) devrait maintenir l'esprit d'une mutation agricole vers l'entretien des paysages, tout en réduisant drastiquement le nombre de mesures éligibles sur chaque territoire. L'encadrement des CTE par les Parcs Naturels Régionaux, semble avoir été sur ces secteurs un facteur de réussite et de concrétisation de la démarche.

Cependant, le principal problème rencontré par les CTE, et bientôt par les CAD, est le nombre d'agriculteurs en activité au regard de la rapidité du processus de fermeture des milieux. Dans le contexte d'un repli général de l'activité, les exploitants sont potentiellement demandeurs d'une redéfinition du métier, mais les tâches supplémentaires qui leur sont demandées paraissent peu compatibles avec les conditions de survie de l'exploitation elle-même. La fermeture des milieux, de ce fait, est une question portée par d'autres acteurs : « *L'agriculture, ça passe par les CTE. Mais les agriculteurs sont passifs parce qu'ils savent qu'il y a un staff pour soutenir une agriculture théâtrale pour animer nos régions : elle ne disparaîtra pas. Il y aura toujours des prairies fauchées et des parcours défrichés* », estime un technicien forestier. Les chasseurs sont également intéressés à maintenir un milieu ouvert qui favorise le petit gibier, mais pour les mêmes raisons que plus haut, peinent à faire porter aux exploitants agricoles la charge des travaux de débroussaillage, de soussolage, voire la mise en place de cultures à gibier.

Finalement ce sont les collectivités locales, avec l'appui de l'ONF, qui prennent l'initiative des opérations de réouverture des milieux : « *C'est un problème qui est mieux approché par les élus et les forestiers, et bien relayé par les collectivités* ». L'intervention se concentre alors sur les terrains communaux, et sont cofinancés par l'Europe et les autres collectivités. Le bilan est assez positif d'après un technicien forestier : « *Le bilan en superficies couvertes, ça ne fait pas beaucoup, mais les élevages sont vraiment confortés. Il y a des éleveurs qui ont pu rester sur place* ». Cette intervention de la collectivité est jugée légitime par la plupart des acteurs, qui suggèrent de lui conférer une vraie responsabilité dans ce domaine.

Cette intervention de la collectivité est le signe que l'agriculture seule n'est aujourd'hui pas en mesure de lutter efficacement contre la fermeture des milieux. Le phénomène s'est poursuivi malgré le maintien du nombre de moutons sur le terrain, parce que les bêtes sont regroupées en grand nombre, parquées parfois, et moins menées sur les parcours : « *Avant les troupeaux étaient conduits par des bergers. Aujourd'hui le troupeau fait le tour de la montagne en une semaine* ». Dès lors, compter sur l'élevage privé pour enrayer la fermeture n'est pas réaliste : « *On ne peut pas revenir sur la fermeture et l'homogénéisation. Le mouton n'est pas adapté pour maintenir les milieux ouverts ici. Il ne fait que retarder, mais c'est inéluctable. On gagne 20 ans peut être* » ; « *Il y a un gros berger avec 3 500 bêtes, mais il ne peut pas faire faucher. Ça permet un état convenable, mais dans 10 ans c'est du maquis* » ; « *Le pâturage seul ne suffit pas à empêcher la repousse* ».

Si les moutons seuls ne font pas la différence, pour certains acteurs, c'est l'intervention humaine qui peut contribuer à la réouverture du milieu : « *Il ne faut pas exagérer, il n'y a pas de catéchisme : pour que le pâturage reste, il faut remettre l'homme. Donc payer !* » estime un éleveur. La question des moyens est notamment soulevée à propos de l'installation de nouveaux agriculteurs : s'il s'agit d'un objectif stratégique au niveau départemental, les jeunes agriculteurs, même aidés financièrement par une dotation spéciale, ne peuvent acquérir le foncier nécessaire au démarrage de l'activité. Un élu reconnaît : « *L'avenir agricole, c'est l'élevage, mais quelle est la volonté d'installer des jeunes agriculteurs, et de ne pas en faire des esclaves ? Je ne crois pas à la volonté locale. Pendant des années, on les a installés pour les emmener à la faillite* ». Certaines communes ont mis en place des associations foncières pastorales, qui permettent de gérer les parcours avec les propriétaires et évitent les blocages fonciers avec les éleveurs en place. Mais pour l'installation d'un nouvel exploitant, c'est une autre affaire : « *Pour l'installation, les communes n'ont pas de moyen. Ce sont des vœux pieux* » juge un responsable départemental.

Pour ramener l'homme, les communes disposent cependant de terrains et de formules adaptées pour installer « elles-mêmes » des exploitations en location sur les terrains communaux et domaniaux, qui garantissent un ensemble de services à la collectivité incluant les autres exploitants strictement privés. La gestion de l'écobuage par exemple pourrait être confiée à ce type de personne, dans la mesure où si elle est bien encadrée, cette technique peut stopper l'embroussaillage assez tôt. Mais ce type d'initiative n'est possible que si la commune se voit restituer un vrai pouvoir de gestion sur l'ensemble du terroir communal, et si les autres collectivités sont prêtes à financer et encadrer ces opérations.

Certains acteurs voient cependant dans ces dispositifs plus ou moins innovants une justification bien maigre. La forêt n'est en effet pas un fléau pour celui qui en a la charge, comme le justifie ce technicien forestier : « *Moi, j'accompagne la fermeture des milieux. Il ne faut pas être démagogique, on va l'empêcher maintenant, mais si c'est pour laisser des arbres dans 15 ans... La nature a horreur du vide. Alors on va vraiment mettre de l'argent où le milieu a repris ? Non. Le paysage évolue ; le milieu ouvert, c'est lié à une économie bien spécifique : des arbres petits pour faire des fagots. Mais maintenant on veut faire des paysages pour rien ! La crête du Luberon elle devra se fermer un jour. Qui a intérêt à lutter contre ça ? Peut-être les élus, pour avoir les éleveurs au créneau. Mais les propriétaires peuvent très bien décider de laisser le milieu se fermer* ». En d'autres termes, le paysage ne serait pas légitime à générer des efforts publics. Compte tenu des moyens nécessaires à maintenir un milieu ouvert sur ce département, la décision d'investir des fonds publics dans cet objectif est effectivement à débattre.

5. LA GESTION FORESTIERE

Si la plupart des acteurs pensent qu'il ne faut pas laisser la forêt envahir le territoire du département, c'est autant par attachement au milieu rural ouvert qui symbolise « l'âge d'or » de ce pays, qu'à cause d'une difficulté de considérer la forêt comme un véritable paysage : « *La véritable menace, c'est la fermeture des milieux. Les grands espaces d'évasion sont beaucoup plus rares. Cela efface le paysage, qui doit avoir une certaine dimension* » ; « *Le potentiel de valorisation du 04, ce sont les grands espaces ouverts « steppiques », c'est unique. Mais ils diminuent au profit d'une forêt qui n'est même pas une forêt ; une forêt sèche, pauvre en biodiversité, en production, avec le risque incendie en plus* ». Une chargée de mission résume le paradoxe en une phrase : « *Moi, je ne vois pas de forêt, alors qu'il paraît qu'il y a des forêts partout* », comme si la forêt était transparente, que l'œil ne pouvait s'y accrocher. Un forestier déplore par ailleurs qu'il n'y a pas de culture forestière dans le département. Bref, la forêt ne serait qu'un paysage par défaut, voire simplement un « milieu » que l'on ne visualise pas.

Une partie de ces difficultés réside sans doute dans l'héritage contesté de la Restauration des Terrains en Montagne, menée par l'Etat à partir de la seconde moitié du 19^{ème} siècle. L'enjeu était de protéger les sols du ravinement et de l'érosion, pour maintenir leur potentiel agricole, et protéger les vallées des inondations. Pour ce faire, l'Etat a acquis environ 100 000 hectares de terres sur les 700 000 que compte le département, et réalisé des reboisements sur environ 70 000 hectares. En fait, une grande partie des acquisitions s'est faite par expropriation, et la RTM a suscité des conflits importants, notamment dans les endroits où les rachats de l'Etat ont entraîné la disparition de communes entières. Mais pour un responsable départemental : « *C'est globalement un succès : aujourd'hui la forêt est mature, le sol s'est reconstitué. Ca s'est fait un peu par la force, mais ça a été une source de revenus pour les locaux. Pour nous le remède n'est pas pire que le mal. On nous rend responsable de la fermeture, mais les terrains reboisés, ce sont des terrains en pente qui ne seraient pas pâturés* ».

Ces affirmations montrent que les conflits ne sont pas tout à fait résolus. En fait, la RTM a eu des effets négatifs incontestables sur le monde rural tout en prétendant le protéger : il fallait reboiser les sols pour les protéger et maintenir leur potentiel agricole, mais en les reboisant, on les retirait justement à l'agriculture. Cette contradiction est toujours au cœur des rapports difficiles entre les forestiers et l'agriculture dans le département. Cependant un élément majeur vient effectivement pondérer la responsabilité de la RTM dans la fermeture des milieux, c'est que les forestiers ont plus souvent accompagné le déclin rural qu'ils ne l'ont déclenché. En effet, l'exode rural avait commencé avant la RTM, et c'est aujourd'hui le reboisement naturel qui est à l'origine de la plupart des boisements dans le département. C'est pourquoi les techniciens de l'Etat désignent plus volontiers la forêt privée, qu'ils ne contrôlent pas, à l'origine de la fermeture des milieux : « *L'avenir de la forêt dans le département c'est la forêt privée. Ce sont d'immenses espaces en cours de reforestation, mais la propriété est morcelée, c'est ingérable* ».

Cependant les reboisements de la RTM ont été réalisés avec l'espèce jugée la plus performante pour la lutte contre l'érosion, le pin noir d'Autriche. Et du point de vue du paysage cette espèce étrangère au département suscite de nombreuses critiques. On reproche surtout à la forêt RTM d'être monospécifique, c'est à dire aux forestiers de n'avoir planté que le pin noir, et créé ainsi des tâches monochromes sur les pentes. Pourtant, près d'un siècle après les plantations, les forêts de pins noirs donnent les premiers signes d'une diversification : « *Depuis qu'il y a des plantations, on a des forêts organisées. Ils ont commencé par les résineux, mais dessous, la forêt se reconstitue, par le sous bois. Les chênes grandissent vite* » reconnaît un observateur aguerri. Mais les pins noirs eux-mêmes sont arrivés à maturité, et la régénération de la forêt pose problème sur les sols les plus fragiles. Toujours attentifs aux reprises de l'érosion, les forestiers ne voient pas d'alternative au pin noir : « *Aujourd'hui c'est toujours du pin noir, sans aucun scrupule, car après les expériences faites et refaites, on en arrive aux mêmes conclusions sur les espèces exotiques : le pin noir permet une remontée biologique en très peu de temps, environ un siècle. Et il a des coûts d'installation abordables. Alors, les critères esthétiques des gens... !* ». Le paysage peut attendre...

Si cette forêt plantée n'est donc pas une forêt « esthétique », et que sa fonction première reste de retenir les sols, sa gestion pourrait cependant avoir un objectif économique. Mais comme le reste de la forêt du département, elle connaît de grosses difficultés d'exploitation. En fait, seule l'exploitation des taillis de chêne pour le bois de chauffe, dans l'Ouest du département, s'avère aujourd'hui rentable.

La forêt des pentes de montagne et moyenne montagne ne trouve pas de débouché, autre que papier et palettes, et à des conditions très désavantageuses : « *Le particulier cherche ce qui rapporte. Mais on a des problèmes de débouchés : les industriels ont bloqué la filière. Ils font ce qu'ils veulent et le propriétaire reste avec zéro franc* » ; « *Les forêts RTM ont dépassé leurs objectifs, car elles sont productrices, de papier et palettes. Le pin noir a des qualités intrinsèques, ce n'est pas un bois dégueulasse. C'est aussi bon que le pin maritime. Mais il n'y a pas de filière, ni d'accessibilité. Et la mécanisation de l'exploitation forestière, vu les problèmes topographiques, ça fait naître quelques inquiétudes* ». Un élu s'inquiète directement pour la commune : « *On a un problème sur le [domaine] communal : on ne peut plus vendre le bois de nos coupes, et on doit entretenir nos forêts : il va y avoir un problème très vite. Depuis 10 ans, on ne vend quasiment rien* ».

La gestion forestière se voit donc contrainte de réorienter ses objectifs. En privilégiant l'exploitation, elle peut se tourner vers le bois d'œuvre, conformément d'ailleurs aux objectifs de production nationaux, qui encourageraient par exemple la plantation de cèdres, mais cette option nécessite des investissements très importants sur le terrain. Cependant un autre débouché paraît intéressant : « *Moi, je défends le bois énergie : c'est le créneau d'avenir. En faisant de grands chantiers de coupe à blanc à 40-50 ans, sur les zones les moins pentues, on peut tout raser et faire de la plaquette pour le département. Il faut faire des études sur les bassins d'utilisation de cette énergie pour économiser sur les transports. Il faut commencer dès maintenant sur les bâtiments publics* ». Comme toute exploitation, la filière bois-énergie aurait des impacts non négligeables sur le paysage du fait de la coupe à blanc. Mais chacun souligne la très courte durée de cet impact, et d'une certaine manière sa fatalité qui en réduit l'importance : « *Il y a le manteau forestier sur les versants, avec des coupes rases pour le bois de feu, mais ça ne pose pas de problème* » reconnaît un militant associatif.

Dans une logique différente, la forêt peut également servir de pâturage par la mise en place du sylvopastoralisme. Cependant, l'intégration directe de cet usage est délicate : « *Les études ont abouti à scinder les espaces, car mener de front les deux, c'est impossible. C'est une gestion trop fine et lourde, alors qu'il faut une simplification. Mais on tient compte du paysage, pour éviter une césure trop forte entre les espaces : on a d'un côté des pâturages arborés et de l'autre des forêts très ouvertes, assez pour que l'herbe puisse pousser* ». Le sylvopastoralisme s'avère plus stratégique lorsqu'il permet de lutter contre le risque incendie, comme c'est le cas à Manosque : « *Manosque a une convention avec des éleveurs transhumants de l'Ubaye. Dix agriculteurs valent mieux qu'un Canadair* ».

Finalement, la forêt du département, à mesure qu'elle se développe, devient logiquement une zone d'accueil du public. Répondant ainsi à la demande des nouvelles populations urbaines, les gestionnaires aménagent des sentiers et des espaces de découvertes. Certains acteurs regrettent cette évolution qu'ils assimilent à un abandon : « *Aujourd'hui pour l'ONF, c'est un lieu de loisir. La forêt est sacralisée, et elle n'est plus cultivée. La nature s'en va toute seule* » déplore une militante associative. Mais pour les forestiers, confrontés aux difficultés d'exploitation, la beauté de la forêt redevient un enjeu primordial : « *L'objectif c'est aussi de faire de beaux arbres. Il faut que les propriétaires s'investissent mentalement. La forêt a un facteur aléatoire, c'est ce qui lui donne une forme éotérique : c'est le dernier refuge d'une certaine spiritualité plus ou moins bien placée. Ici les calculs ne sont pas possibles* » souligne un technicien forestier. Tout en s'appliquant à réouvrir des espaces pour y maintenir une activité agricole et des paysages ouverts, les forestiers peuvent faire évoluer certaines forêts vers des paysages à part entière, appréciés par les habitants et les visiteurs du département.

6. LE DEVELOPPEMENT LOCAL

Comme on l'a vu plus haut, les communes du département ont le plus souvent comme objectif prioritaire l'accroissement de la population. Pour ce faire, un petit nombre d'entre elles compte sur l'installation de nouvelles activités : « *La plus value territoriale, c'est d'abord les développeurs économiques. Il faut donner la priorité à ceux qui s'installent, investissent, embauchent* » constate une chargée de mission. Les communes disposent notamment des ateliers-relais : avec des cofinancements publics la commune installe l'entrepreneur, qui lui verse un loyer et devient propriétaire des lieux au bout d'une longue période. Cette mesure permet aux collectivités de supporter le risque lié à la survie de l'activité, mais elle reste cantonnée aux communes qui ne sont pas trop éloignées des axes de communication. C'est donc dans la Vallée de la Durance et ses abords immédiats que ces activités s'installent et s'installeront majoritairement à l'avenir. Leur impact sur le paysage est considérable : « *Comment éviter le massacre aux abords des villes ? Les industries, EDF et la grande distribution y règnent de façon exorbitante. Les collectivités n'y voient que les retombées économiques au détriment des entrées et sorties de ville* » critique un universitaire.

A l'écart de la vallée de la Durance, très peu d'activités sont susceptibles d'apporter une source directe de richesse et de population dans les communes. Pourtant les besoins des communes, notamment financiers, peuvent y être très importants, compte tenu de la superficie du territoire et de la dispersion de l'habitat : toute taxe est alors bonne à prendre. La plus élémentaire des activités génératrice de richesses reste l'extraction de ressources naturelles, essentiellement dans des carrières, dont plusieurs projets sont à l'étude. Plusieurs communes ont été approchées pour l'implantation d'éoliennes sur leur territoires. Dans ces deux cas, l'impact paysager est potentiellement très fort, mais paraît secondaire aux élus en regard de la manne financière que procurent ces équipements.

Cependant c'est l'activité touristique qui est la principale perspective de développement de ces zones. La conversion au tourisme s'est d'abord faite dans les vallées alpines, avec l'arrivée des sports d'hiver. Ailleurs, le développement du tourisme s'est fait progressivement : « *C'est un tourisme de cueillette, spontané. Les gens sont passés de l'agriculture au tourisme. Aujourd'hui c'est l'anarchie : on se baisse pour cueillir, on met un panneau* » ; « *On faisait un tourisme de cueillette : maintenant il faut s'organiser* ».

Dès lors, l'impact du tourisme sur les paysages est encore limité. Il s'agit essentiellement des entrées de villes et de villages, notamment en Vallée de l'Ubaye, comme le reconnaît un élu : « *Il y a une prolifération de panneaux. Ils sont un peu agressifs, mais comment indiquer son restaurant ?* ». Certains sites qui n'ont pas été aménagés pour l'accueil sont surfréquentés, ce qui peut occasionner des impacts sur le paysage, comme au bord du lac de Sainte Croix, ou au bout des voies qui mènent au fond des vallées dans l'Ubaye, les « bouts de route ». Mais globalement, au niveau actuel des aménagements, les paysages sont bien plus un atout pour le tourisme dans les Alpes de Haute Provence, qu'une victime de ce même tourisme : « *C'est un retour aux sources : le paysage c'est la richesse du département. Et on aurait dit la même chose il y a cent cinquante ans avec des paysages très différents* ».

Les communes ont certes pris conscience de ce potentiel. Certaines ont engagé des opérations de nettoyage aux abords des villages, ou sur les espaces publics, conscientes du fait que le public européen est très sensible à ces questions. Mais vis à vis du tourisme, les élus s'intéressent d'abord à ses répercussions locales : « *Ca ne nous intéresse pas, les gens qui se promènent dans la rue en levant le nez et qui ne rapportent rien* ». Le principal objectif est que les visiteurs passent une ou plusieurs nuits sur la commune, et qu'ils trouvent une capacité d'hébergement suffisante, d'où les projets de construction de résidences ou de villages de vacances : « *Ce qui nous intéresse ce sont les lits banalisés, c'est à dire mis sur le marché de la location ; qu'un même lit connaisse plusieurs usagers* ». Un conseiller municipal dans un secteur en difficulté conteste ce calcul : « *On va vers le tourisme pour le fric. Pendant trois mois on fait du fric et on se casse : quelles sont les retombées pour nos villages ? Ce n'est pas assez mais on dit « pas quantifiable ». Le tourisme rapporte, mais combien coûte-t-il ?* ».

En d'autres termes, le choix des modes de développement touristique s'avère crucial pour la gestion à long terme des paysages. Les stations de ski reflètent les difficultés de ce choix : très sensibles aux aléas et à l'évolution climatiques, elles sont très fragiles financièrement et sollicitent l'Etat pour s'équiper en neige artificielle. Ces investissements s'accompagnent parfois de projets d'agrandissement qui permettraient d'augmenter la part des lits banalisés par rapport aux résidences secondaires, moins rentables pour les commerçants et le fonctionnement des stations. Pour de nombreux acteurs du tourisme et du développement, il s'agit là d'une fuite en avant qui pourrait s'avérer sans issue :

« Nos stations à terme sont mortes. Il faudrait dire qu'on arrête, c'est la meilleure solution, mais les élus ne veulent pas. Et en plus la demande de montagne augmente » ; « Par rapport à la neige, il va falloir prendre le virage du démontage de stations. C'est difficile de gérer la transition ». Si le tourisme de plein air a permis d'allonger les saisons, et de créer une complémentarité entre les stations et leur environnement rural, le passage à une autre économie que le ski est très difficile à envisager.

Envisager le paysage comme une ressource de développement local permet de poser autrement les questions que se posent les communes. D'une part, le paysage est générateur d'activités touristiques et d'attraction pour les nouveaux habitants dans la mesure où il constitue l'un des principaux déterminants du cadre de vie, et ne sert pas seulement à la création directe de richesse. En considérant l'habitant dans l'ensemble de ses besoins, certains acteurs voient une autre vocation pour les zones isolées : *« En haut, on a des territoires avec des besoins en services. On ne va pas copier Sisteron à Piégut, mais il faut un minimum de services pour entretenir ces paysages remarquables. Il faut convaincre que ces lieux sont remarquables, et ne pas construire partout. Moi, je mettrais l'argent là. Il n'y a pas besoin de grand chose, encourager l'agriculture et le petit artisanat »* suggère une chargée de mission. Certains élus décident de limiter leur croissance démographique, et se veulent prudents sur les infrastructures à construire, pour préserver les qualités liées à l'isolement et au calme de leurs villages. De nombreux aménagements sont déjà faits dans le sens d'une amélioration du cadre de vie. D'après un représentant des élus : *« On a eu 63 nouveaux maires en 2001, soit 30 %. Ce sont des jeunes maires qui veulent aller de l'avant. Ils font des aménagements, souvent paysagers. Toutes les communes se transforment. Elles veulent être plus attrayantes, avec des lieux de vie. Les maires ont évolué sur le paysage ; les jeunes poussent les plus anciens. On fait des aménagements de place, des chemins, on refait des murs. On reprend conscience que pour préserver, il faut restaurer ».* Correspondant aux attentes contemporaines, les efforts des communes devraient maintenant englober l'ensemble du terroir, et profiter de l'attention aux lieux pour développer des dynamiques de vie sociale.

CONCLUSION : QUELS OBJECTIFS POUR UNE POLITIQUE DES PAYSAGES ?

Dans les Alpes de Haute Provence, les axes de développement local ont longtemps été centrés sur la nécessité de maintenir les populations sur place, et de faire cesser l'hémorragie démographique. A l'inverse, le département connaît aujourd'hui une poussée démographique liée à l'arrivée de populations urbaines, qui n'ont pas les mêmes demandes en termes de services et de cadre de vie. L'attraction des communes n'est plus garantie par le simple maintien des services publics, mais par leur développement, à commencer par l'école. Certaines communes parviennent ainsi à capter une part importante de l'afflux parce qu'elles sont plus rapidement connectées aux centres de services. L'accroissement démographique entraîne alors des déséquilibres dans l'espace, pas seulement entre l'Est et l'Ouest, mais sur des secteurs plus restreints, entre les communes centres, les communes périurbaines, et les communes isolées.

Or les paysages souffrent très directement de ces déséquilibres : dans la Vallée de la Durance, la croissance urbaine trop rapide ne laisse pas le temps aux communes de considérer la qualité de leurs paysages comme une ressource à préserver, tandis qu'en moyenne montagne le repli des activités rurales dans les zones plus isolées rend difficile une gestion d'ensemble des paysages. Une politique des paysages ne doit sûrement pas freiner cette expansion démographique mais l'accompagner, et prévoir un cadre de vie de qualité pour les nouveaux habitants et les visiteurs. Le paysage devient alors une entrée fondamentale pour définir les objectifs de gestion de l'espace à long terme, et en évaluer les résultats.

Tout d'abord, il est question d'infléchir des processus extrêmement lourds qui sont à l'œuvre dans le département : contrôler beaucoup plus étroitement l'urbanisation par le renforcement des capacités locales à orienter le développement de la commune en tenant compte des paysages, et à s'opposer effectivement aux dynamiques locales qui leur seraient contraires. Ce renforcement passe notamment par la formation des élus et des professionnels, mais surtout par la maîtrise locale des outils d'urbanisme, et la qualité d'un appui technique permanent fourni par un CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement). De même pour maintenir des paysages agricoles dans les zones isolées, l'intervention de la collectivité est primordiale pour orienter l'affectation des espaces, et prendre à sa charge une partie de leur entretien.

La nécessité de ces investissements apparaît clairement si l'on considère l'espace sur le long terme, et si le paysage sert comme lecture de son évolution. Pour cela, l'information sur les paysages et leur qualité exceptionnelle dans ce département doit être très largement diffusée. C'est l'identité d'un territoire qui peut en être renforcée, au moment où l'irruption de populations urbaines met en danger les identités anciennes, et appelle à les reformuler. Les paysages des Alpes de Haute Provence ne sont pas que le reflet des différents pays qui composent le département, mais leur diversité et leur qualité constituent apparemment une particularité de ce département.

Dès lors, il est possible de fonder un dynamisme sur le paysage comme ressource d'identification (pour l'habitant comme pour le visiteur), domaine d'intervention (pour l'individu comme pour la collectivité), et élément majeur d'un cadre de vie choisi. Le développement touristique profite alors de cette ressource, mais reste encadré par une exigence de qualité. De la même manière, les grands projets de développement ne sont pas exclus, dans la mesure où ils font eux-mêmes paysages, et si les ressources financières que les communes en tirent servent effectivement à la qualité des espaces.

Le paysage est un outil pour tous : il donne les moyens de comprendre l'évolution de l'espace sur le long terme, et il permet aussi de constater directement les résultats des actions humaines à très court terme. Dans les Alpes de Haute Provence, les paysages sont d'une très grande qualité intrinsèque, mais leur évolution est rapide : ils appellent une intervention publique forte qui réconcilie les dynamiques locales actuelles avec la volonté de maintenir des espaces exceptionnels pour l'avenir.